

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Micmac au sein de l'Ordre des avocats

À travers sa délibération du 22 mars dernier, la structure a décidé de suspendre Me Jean Paul Moubembe pour une durée de six mois.

G.R.M  
Libreville/Gabon

L'ORDRE des avocats navigue-t-il dans les eaux troubles de l'estuaire du Komo ? La question n'est pas saugrenue, à l'analyse des trois derniers événements concernant cette organisation des professionnels du droit. Il y a d'abord la décision du 10 mars courant, de suspendre sa participation seulement aux audiences des sessions actuelles et futures de la Cour criminelle. Ce, en protestation à l'emprisonnement d'un des leurs à savoir Me Irénée Mezui Mba, pour une affaire d'escroquerie présumée d'une somme de 700 millions de francs au préjudice de la Société gabonaise de raffinage (Sogara).

Ensuite, il y a eu la suspension prononcée le 18 mars dernier contre Me Ferdinand Abena Edzo'o qui, malgré la décision du Conseil de l'Ordre, a défendu des clients lors



Me Jean-Paul moubembe

des audiences de la Cour criminelle, les 11 et 14 du mois en cours. La sanction lui avait été notifiée par le bâtonnier,

qui estimait que «cette attitude est constitutive d'une défiance à l'égard d'une décision du Conseil de l'Ordre».

Enfin, et c'est la cerise sur le gâteau, il y a maintenant la «sanction disciplinaire» contre Me Jean-Paul Moubembe.

Lequel a donc été suspendu, le mardi 22 mars dernier, de toutes les activités liées à sa fonction d'avocat. «Le secrétariat de l'Ordre vous informe de ce que dans sa délibération en date du 22 mars 2022, le Conseil de l'Ordre a suspendu provisoirement, pour une durée de six mois, Me Jean-Paul Moubembe de toutes ses activités d'avocat», lit-on dans la note d'information n°38 datant du 25 mars et signée par le secrétaire général adjoint de l'Ordre, Me Cédric Maguisset. Les motivations de cette sentence ne sont nullement précisées dans ladite note d'information. Toutefois, bien des personnes font un lien direct avec l'audio attribué à Me Moubembe et qui a fuité sur les réseaux sociaux. Audio dans lequel l'intéressé évoquerait l'affaire de la Sogara et dénoncerait une certaine addiction de nombre de ses confrères à l'argent, au point de se retrouver mêlés à des affaires louches que protégerait le bâtonnier, Me Lubin Ntoutoume. Surtout celles qui concerneraient les avocats issus de l'ethnie fang comme lui.

Le bâtonnier se serait-il senti frustré par ces propos ? Qui a convoqué la réunion du Conseil de l'Ordre qui a sanctionné Me Moubembe ? Et sur la base de quelles dispositions ?

Considéré comme l'avocat des dossiers difficiles, Me Jean-Paul Moubembe est membre du Barreau du Gabon. Pour d'autres observateurs, il serait difficile de lier la sanction à son encounter à sa présence dans les affaires commerciales et civiles. D'autant que le signataire de la note d'information sus-évoquée a lui-même défendu son client Yoanis Kongo, l'ancien aide de camp de Brice Laccruche Alihanga, devant le Tribunal correctionnel spécial.

C'était le 18 mars dernier, soit seulement sept jours après la décision de boycott annoncée par l'Ordre des avocats.

### Contrepoint

## Me Moubembe : «Je n'ai jamais été ni appelé, ni entendu, ni jugé»

G.R.M  
Libreville/Gabon

La sanction disciplinaire prononcée à son encontre par le Conseil de l'Ordre des avocats surprend Me Jean Paul Moubembe. L'avocat au Barreau du Gabon soutient qu'il n'a jamais été appelé et entendu par l'Ordre. Encore moins

jugé par cette structure pour un présumé manquement. «J'ai été vendredi matin plaidé mes dossiers au Tribunal. C'est vous qui m'apprenez qu'une note d'information du Conseil de l'Ordre annonce ma suspension pour six mois», a-t-il réagi à nos questions sur le sujet.

Il a plutôt ironisé en demandant s'il ne s'agissait pas d'un énième fake news comme l'on

est habitué au Gabon. S'abstenant de tout commentaire, il a cependant indiqué que la circulation d'une telle note d'information est une voie de fait très dommageable.

Il faut dire que Me Jean Paul Moubembe a, récemment, clarifié ses propos sur les avocats issus de l'ethnie fang dans un média en ligne de la place. Pour lui, il n'a jamais focalisé les dérapages de ses confrères

aux seuls originaires de l'ethnie fang. «Je considère cela comme étant un fake news visant à faire croire à tout le monde que Me Moubembe est un tribaliste, ce n'est pas possible. Il suffit d'écouter, de réécouter et vous constaterez que j'ai plutôt dit que nous, les avocats, sommes des voleurs et c'est pourquoi les clients se plaignent. Je n'ai donc jamais traité les avocats fang de voleurs», a-t-il clarifié.